



	Renouées asiatiques	Balsamines	Buddleia	Ambroisie
Pâturage		Ovin ou bovin	Pâturage possible l'année suivant la coupe par ovins, caprins	
Remarques	La fauche a un effet stimulant sur la plante si elle n'est pas effectuée régulièrement. Il vaut mieux ne pas faucher que faucher seulement 1 à 2 fois par an.	Ne pas laisser les tiges au sol.	Une seule coupe dans l'année renforce la plante (recépage) au lieu de l'épuiser. Prévoir revégétalisation.	En contexte agricole : introduction de cultures d'hiver dans la rotation, déchaumage et faux-semis pour favoriser l'épuisement de la banque de graines, décalage de la date de semis pour faciliter la levée et la destruction d'Ambroisie avant le semis. Désherbage chimique à proscrire.

Eviter les erreurs

Précautions à prendre lors de la gestion pour éviter la propagation

Dissémination par les engins

- Éviter les engins qui dispersent les fragments de végétaux (type épareuse, gyrobroyeur).
- Après travaux, les engins et matériels de chantiers doivent être nettoyés sur le site. Si cela n'est pas possible, nettoyer les engins sur le lieu de dépôt et prendre garde aux eaux usées suite au nettoyage.
- Intervenir avant la fructification.

Gestion des déchets verts

- Traiter autant que possible les végétaux coupés directement sur place. Attention, le brûlage des déchets de jardin (feuilles, branchages, déchets de tonte...) est interdit, notamment en raison des fumées gênantes pour le voisinage. Le brûlage des végétaux coupés dans des espaces naturels fait l'objet des dispositions précisées par l'arrêté préfectoral du 2/12/2009*. Lorsqu'il n'est pas interdit, il peut être soumis à déclaration ou autorisation en mairie, avec le respect d'un délai de dépôt préalable de 11 jours à 15 jours selon les cas.
 - Broyage par temps sec (favorise la décomposition du broyat) et loin d'un cours d'eau pour éviter que les résidus ne soient emportés.
 - Compostage possible à condition de s'assurer que la montée en température lors de la fermentation est suffisante pour éliminer efficacement les graines et fragments (mais inefficace sur l'Ambroisie à feuilles d'Armoise).
 - Éviter au maximum le transport des déchets verts. Dans le cas de déchets déplacés, veiller à utiliser des caissons de transport bâchés et étanches.
- * http://www.ariège.gouv.fr/content/download/1432/9672/file/ap_09_brulage_2dec09.pdf

Restauration de site et suivi : rendre la gestion efficace sur le long terme

L'important rendement des graines et la croissance vigoureuse de la plupart des plantes exotiques envahissantes favorisent le renouvellement efficace des populations ; il est donc important de revégétaliser rapidement la zone traitée afin d'éviter les éventuelles reprises, certaines de ces espèces supportant mal l'ombre. La revégétalisation peut s'accompagner de la pose de géotextile. Un arrachage des repousses est à prévoir pendant au minimum 3 ans.

Cas de gestion de remblais

- À titre préventif, ces zones doivent être végétalisées avec des espèces autochtones ou recouvertes par des géotextiles.
 - Élimination des plantes exotiques envahissantes en arrachant les tiges et racines lorsque cela est possible ou en décaissant le sol sur 2 m de profondeur au minimum avant d'enfouir les matériaux « infestés » sous 2m de terre saine.
 - Pose d'une bâche anti-racine.
 - Pas de déplacement de la terre.
- Contrôler pendant deux ans l'apparition éventuelle de plantes exotiques envahissantes.

INFORMATIONS - CONTACT

Site du plan régional sur les plantes exotiques envahissantes en Midi-Pyrénées :

<http://pee.cbnmpm.fr>

Site internet de la Fédération des conservatoires botaniques (fiches espèces) :

<http://www.fcbn.fr/action/especes-exotiques-envahissantes>

Site internet de l'Observatoire des Ambrosies :

<http://www.ambroisie.info>

Crédits photos : PNR, CBNPMP



Définition

Une plante exotique envahissante est une plante introduite par l'homme, volontairement ou involontairement, en dehors de son territoire d'origine, et dont les populations s'accroissent spontanément et colonisent rapidement le territoire d'introduction. Elles peuvent avoir des conséquences négatives sur les écosystèmes, les milieux naturels et les espèces indigènes. Certaines espèces peuvent aussi avoir un coût pour l'économie ou représenter une menace pour la santé humaine ou animale (ex : allergies).

Attention, ces plantes exotiques envahissantes ne sont pas à confondre avec les plantes indigènes qui peuvent proliférer dans les milieux remaniés (champs, jardins...). Les plantes indigènes, comme l'ortie, la ronce et le liseron ne sont que temporairement envahissantes. Elles sont naturellement maîtrisées par les maladies, les prédateurs ou les plantes concurrentes présents dans leur environnement, ce qui n'est pas le cas pour les espèces exotiques.

Contexte réglementaire

L'Europe s'est dotée d'un règlement sur la prévention des introductions et la gestion des espèces exotiques envahissantes, applicable depuis le 1er janvier 2015. Les espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union seront interdites d'importation, de transport, de commercialisation, de culture, d'introduction dans l'environnement...

En France, le Code de l'Environnement (article L. 411-3) définit l'interdiction d'introduire des espèces non-indigènes dans les milieux naturels, ainsi que leur commerce et leur transport.

Que dit la Charte ?

Article 7.2.8 : Lutter contre les pollutions biologiques.

Des espèces considérées comme « envahissantes » sont présentes dans le PNR telles que la Balsamine de l'Himalaya, le Buddleia, la Renouée du Japon, la Jussie, le Sénéçon du Cap...

L'objectif est de limiter l'introduction et maîtriser le développement d'espèces exogènes tout en sensibilisant les collectivités et ses habitants aux risques liés aux espèces exotiques envahissantes.

Elles transforment les paysages et appauvrissent l'ensemble de la biodiversité



Massif de Balsamine en bord de cours d'eau



Renouée en bord de Salat

M. Fontaine / CBNPMP

Un coût pour les contribuables et l'économie

Les impacts économiques des plantes exotiques envahissantes sont mal connus car le chiffrage est difficile. On estime toutefois qu'en Europe, le coût annuel des dommages et frais de gestion des plantes exotiques envahissantes avoisinerait 4 milliards d'euros.

Les impacts doivent prendre en compte les pertes économiques pour les activités humaines (baisse de rendement des cultures, évolution de la fréquentation des espaces de loisirs, perte d'usage des terrains envahis...), les surcoûts des mesures de contrôle (entretien des bords de route, restauration et replantation des berges, traitements des cultures envahies...), les surcoûts liés à la dégradation des écosystèmes (fragilisation de la couverture des sols, dégradation de la qualité des eaux...) ou à l'augmentation des frais sanitaires.

Une menace pour la santé humaine et animale

Certaines s'avèrent dangereuses pour les animaux ou pour l'homme. C'est le cas de l'Ambroisie à feuilles d'Armoise dont le pollen est allergisant ou de la Berce du Caucase dont la sève cause des brûlures de peau. D'autres plantes toxiques provoquent des empoisonnements du bétail, comme le Sénéçon du Cap, le Raisin d'Amérique ou le Datura...



Les Renouées asiatiques

Il existe trois espèces de renouées :

Renouée du Japon
(*Reynoutria japonica*)



Renouée de Bohême
(*Reynoutria x bohemica*)



Renouée de Sakhaline
(*Reynoutria sachalinensis*)



J. Dao / CBNPMP

Face inférieure de la feuille : toujours sans poil

à poils épars, dressés < 1 mm sous les nervures

à poils épars, flexueux > 1 mm sous les nervures

Base de la feuille : tronquée et anguleuse

forme intermédiaire entre les Renouées du Japon et de Sakhaline

toujours nettement en forme de cœur, non anguleuse

Ce sont trois grandes plantes dotées d'une redoutable productivité végétale : en un an, elles peuvent produire des tiges de 3-4 m et des rhizomes souterrains pouvant s'étendre jusqu'à 10 m en surface et 3 m en profondeur.

Les graines, sensibles au gel, sont rarement viables mais des études récentes ont montré que l'hybride produit quantité de graines fertiles, qui lui permettent de coloniser efficacement les rives. Elles se propagent par bouturage de tige ou fragmentation de rhizome. Un simple fragment de moins d'un gramme est suffisant pour reconstituer un nouveau massif.

Préconisations de gestion

Principale mesure : limiter la lumière pour empêcher toute nouvelle installation en préservant et renforçant le couvert végétal dans les forêts alluviales ou en bord de berges. Réimplanter des arbres et arbustes locaux après les opérations de coupe des renouées.

Où les trouve-t-on dans le PNR ?

Bords de routes et berges des cours d'eau mais aussi espaces en friche frais et humides.

Les Balsamines asiatiques

Deux espèces de Balsamines sont exotiques et envahissantes : *Impatiens balfouri* et *Impatiens glandulifera*. La Balsamine des bois *Impatiens noli-tangere* aux fleurs jaunes est, quant à elle, indigène.

Balsamine de Balfour (*Impatiens balfouri*)

Hauteur : 40-80 cm

Feuilles : alternes, luisantes

Fleurs / Fruits :

Fleurs > 1,8 cm de long (éperon compris) ; bicolores (rose et blanc) ; dressées au-dessus de la feuille axillante ; éperon droit ou courbé vers le bas



N. Lebbond / CBNPMP

Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)

Hauteur : 100-300 cm

Feuilles : opposées ou verticillées avec des glandes à la base de la tige

Fleurs / Fruits :

Fleurs longues de 2,5-4 cm : rose pâle à rouge pourpre ; éperon très court recourbé vers le bas



F. Laigleau / CBNPMP

Les Balsamines sont appelées aussi des Impatientes car le fruit éclate à maturité au moindre contact, projetant des graines à plusieurs mètres alentour. Ce sont des plantes annuelles qui forment des peuplements denses durant l'été, dans les milieux frais à sols nus. On peut compter jusqu'à 32 000 graines/m² en peuplement monospécifique.

Préconisations de gestion

Il s'agit de plantes annuelles qui doivent être arrachées ou coupées avant floraison (fin juillet) pour empêcher la fructification et épuiser la banque de graines du sol.

Où les trouve-t-on dans le PNR ?

Bords des cours d'eau, les sous-bois humides, les talus et fossés humides.

Le Buddleia du père David (*Buddleja Davidii*)

Il s'agit d'un arbuste ornemental, de 2 à 5 m de haut, bien connu sous le nom d'Arbre aux papillons. Ses nombreuses inflorescences lilas visibles tout l'été lui ont valu son succès dans les jardins.

Le Buddleia peut se reproduire par reproduction sexuée et végétative :

- très nombreuses graines (jusqu'à 3 millions de graines/pied), petites et légères. Dissémination par le vent, l'eau, les véhicules sur de grandes distances. Longue durée de vie des graines dans le sol.
- aptitude à la bouture à partir de fragments de tiges dispersés par l'eau ou par l'homme.
- capacité à rejeter de souche.

Préconisations de gestion

La gestion du Buddleia est préférable sur des petites surfaces, au stade initial de l'installation, par arrachage des jeunes plants. Coupe mécanique : coupe systématique des inflorescences juste après la floraison pour empêcher la formation des graines et donc sa progression. Sur des sujets adultes : tronçonnage et dessouchage. Ne pas en planter !

Où les trouve-t-on dans le PNR ?

Dans les jardins, puis les friches et les talus secs, les bâtiments en ruine, les abords des voies ferrées ou de route, les berges des rivières, les plages de graviers, voire les murs et les trottoirs.



J. Dao / CBNPMP



J. Dao / CBNPMP

Espèce émergente : l'Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)

Émergente en Midi-Pyrénées, l'Ambroisie est une plante responsable de graves allergies.

Elle émet de grandes quantités d'un pollen irritant qui provoque et aggrave des allergies respiratoires, oculaires et cutanées pouvant entraîner des complications même à faible dose (dès 5 grains/m³). C'est l'une des plantes exotiques envahissantes les plus problématiques en Europe.

L'Ambroisie à feuilles d'Armoise est difficile à gérer car elle génère de 3 000 à 100 000 graines par individu, dispersées au vent et fertiles dans le sol plusieurs dizaines d'années.

Une autre Ambroisie exotique est apparue récemment en Midi-Pyrénées, l'Ambroisie trifide (*Ambrosia trifida*). Son pollen est aussi hautement allergisant.

Préconisations de gestion

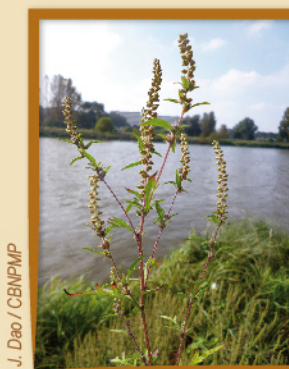
La lutte contre l'Ambroisie s'appuie sur la sensibilisation du public pour une détection précoce et la mise en œuvre d'actions de contrôle pour limiter son extension et réduire les émissions de pollen.

Où les trouve-t-on dans le PNR ?

Friches, chantiers et cultures. Mais aussi bords de route ou de cours d'eau.



J. Dao / CBNPMP



J. Dao / CBNPMP

Bien connaître sa répartition est indispensable. Aidez-nous à localiser les nouveaux foyers.

Gestion : tableau synthétique

	Renouées asiatiques	Balsamines	Buddleia	Ambroisie
Période d'intervention préconisée	Avril à Septembre	Avant floraison (fin juillet)	Avril à Septembre	Début août, avant émission du pollen
Fauchage / coupe	Toutes les 3 semaines pendant 3 ans	Sous le 1 ^{er} nœud	3 coupes	Sur foyers importants
Arrachage manuel	Arrachage manuel des plantes et de la totalité des rhizomes		Sur jeunes sujets	Sur nouveaux foyers
Bâchage	Efficace			

